

Les chiffres du handicap par nature de handicap

Les études permettant de chiffrer le handicap par nature de handicap sont peu nombreuses et les données disponibles sont difficiles à comparer en fonction des critères retenus, de la définition du champ du handicap retenue, des organismes producteurs, etc.

L'enquête Handicap-Santé réalisée par l'INSEE et la DREES entre 2008 et 2009 s'avère la plus récente et la plus souvent référencée. Elle actualise les résultats des enquêtes Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID), qui se sont déroulées successivement entre 1998 et 2001, en institutions et à domicile.

Les données de la présente fiche, autres que celles-ci issues de cette enquête ou de statistiques publiques ont pour objet de donner un ordre de grandeur mais doivent en conséquence être lues avec précaution.

- 2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle, dont 420 000 qui ont aussi une reconnaissance administrative, 420 000 qui déclarent également un handicap ressenti, et 730 000 qui sont à risque de handicap avec les trois critères cumulés¹.
- 938 000 personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap occupent un emploi, soit un taux d'emploi de 35 %²

1. **Surdit  et perte d'audition** (donn es disponibles sur le site du Centre national d'information sur la surdit ³ : donn es mises   jour le 07/01/2019)

1.1. Les  tudes de la DREES

➤ 2007

L' tude de la DREES publi e en 2007 fait le point sur le handicap auditif en France dans le cadre de l'enqu te Handicaps, incapacit s, d pendance (1998-1999). Cette  tude met en avant le chiffre de **5 182 000 personnes** avec un handicap auditif, dont **303 000 ayant une d ficiance auditive profonde ou totale**. Les restrictions d'acc s   l'emploi (proportion d'inactifs de 15 % contre 3 %) et de participation aux loisirs, ainsi qu'un isolement relationnel (surtout pour les femmes) constituent les principales difficult s associ es   ces d ficiences auditives. Les **aides techniques destin es   compenser ce handicap sont peu utilis es**. Enfin, environ 119 000 personnes utiliseraient la langue des signes en France m tropolitaine.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/le-handicap-auditif-en-france-apports-de-l-enquete-handicaps-incapacites>

¹ Source : Les chiffres cl s de l'aide   l'autonomie 2018, CNSA, d'apr s Maude Espagnacq, «Populations   risque de handicap et restrictions de participation social, une analyse   partir de l'enqu te Handicap-Sant  aupr s des m nages (HSM, 2008) », Collection Dossiers Solidarit  et Sant , n  68, Septembre 2015, DREES.

² Source : Les chiffres cl s de l'aide   l'autonomie 2018, CNSA.

³ Le Centre national d'information sur la surdit  : Sous l' gide du Minist re des Affaires Sociales et de la Sant , Surdi Info est un service qui s'adresse   la fois aux parents qui apprennent que leur enfant est sourd ou malentendant et aux personnes qui d couvrent qu'elles perdent l'audition

➤ **2010**

En 2010, est parue une étude sur l'état de santé de la population en France. Cette étude a elle aussi été coordonnée par la DREES. Elle est accessible sur son site :

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/etat_sante_2009-2010.pdf

Extrait qui concerne la perte d'audition :

« Les difficultés d'audition sont globalement moins fréquentes que les gênes visuelles mais restent pour autant non négligeables, y compris parmi les moins de 45 ans : **11 % des personnes de 18 ans et plus déclarent des difficultés à entendre ce qui se dit dans une conversation (...)**

Les gênes auditives sont généralement peu corrigées et seulement 19 % des personnes déclarant présenter des troubles de l'audition ont un appareil auditif.(25 % chez les 65-84 ans et 34 % chez les plus de 85 ans). Par ailleurs, les gênes auditives sont mal corrigées, comparativement aux gênes visuelles, et ce quel que soit l'âge. Un peu moins de 60 % des corrections sont ainsi déclarées efficaces (39 % chez les plus de 85 ans). »

➤ **2014**

En février 2014, la DREES a publié un dossier Solidarité et Santé, intitulé « Vivre avec des difficultés d'audition » et se base sur l'enquête Handicap Santé de 2008. L'enquête donne des données sur les répercussions sur les activités quotidiennes, l'insertion, et la participation sociale :

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/les-dossiers-de-la-drees/dossiers-solidarite-et-sante/article/vivre-avec-des-difficultes-d-audition>

Parmi les données à noter :

- **10 millions de personnes ont des problèmes d'audition soit 16 % de la population française**
- **Pour 5,4 millions de ces personnes, il y a des répercussions sur la vie quotidienne** soit 8,6 % de la population française
- **Après 50 ans, une personne sur trois ont des difficultés auditives**, et plus d'une sur deux après 80 ans.

1.2. Le plan gouvernemental en faveur des personnes sourdes et malentendante

(2010, secrétariat d'état chargé de la famille et de la solidarité)

Le plan indique:

- **6,6 % de la population française (4,09 millions de personnes)** souffrent d'un déficit auditif, dont 88 % sont devenus sourds au cours de leur vie
- 483 000 personnes avec une déficience auditive profonde ou sévère
- 600 000 malentendants portent un appareil auditif
- 80 000 utilisent la LSF

Accessible sur le site de la CNSA : <http://www.cnsa.fr/parcours-de-vie/plans-de-sante-publique/plan-2010-2012-en-faveur-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes>

2. Personnes en situation de handicap visuel

2.1. Données DREES

- D'après une étude de 2005 effectuée par l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, à la demande du Ministère des solidarités, de la santé et de la famille (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, à partir d'une exploitation des enquêtes HID 1998 et 1999), en France métropolitaine, **environ 1 700 000 personnes** seraient déficientes visuelles, mais toutes n'ont pas le même degré de sévérité de déficience ni les mêmes difficultés.
- **207 000 personnes (12 % des déficients visuels) seraient aveugles ou malvoyants profonds, 932 000 personnes (55 % des déficients visuels) seraient malvoyants moyens, 560 000 personnes (33 % des déficients visuels) seraient malvoyants légers.** La nature et l'origine des problèmes de santé recueillis auprès de ces personnes ont conduit à les classer « malvoyants », mais elles n'ont pas déclaré d'incapacités visuelles sévères pour la vision de loin ou la vision de près. Pour cette raison, un grand nombre de ces malvoyants légers au sens de l'enquête HID ne seraient probablement pas considérés comme déficients. La prévalence de la déficience visuelle augmente fortement avec l'âge. Les déficients visuels sont majoritairement des personnes âgées : 60 % sont âgés de 60 ans. La déficience visuelle est très souvent associée à une autre déficience : 80 % des déficients visuels environ déclarent une ou plusieurs autres déficiences. Les déficiences associées les plus fréquemment déclarées sont les déficiences viscérales et métaboliques (46 % de la population des déficients visuels), les déficiences motrices (43 %), les déficiences intellectuelles ou du psychisme (41 %) ainsi que les déficiences auditives (35 %). La fréquence des déficiences associées augmente avec le degré de sévérité de la déficience visuelle.

2.2. Autres données

- Les données chiffrées figurant sur les sites internet de la fédération des aveugles de France, et de la fondation Valentin HAUY reprennent les mêmes données que celles de la DREES précitées

3. Personnes ayant des déficiences motrices

- Les principales difficultés associées à ces déficiences (paraplégiques, tétraplégiques, hémiplégiques...) sont liées aux déplacements sur les sols (meubles, glissants ou inégaux), au franchissement des obstacles et dénivelés, aux passages exigus, aux déplacements sur de longues distances, aux stations debout, aux attentes longues.
- Les chiffres les plus souvent utilisés font état de 2 300 000 personnes.

4. Personnes ayant une déficience intellectuelle personnes handicapées mentales.

- Déficiences intellectuelles d'origine génétique, congénitale ou accidentelle parmi lesquelles on compte, notamment, la trisomie, l'autisme ou troubles envahissants du développement, le polyhandicap, l'infirmité motrice cérébrale et auxquels sont associés des difficultés telle que la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire,

compter), la compréhension des concepts généraux et abstraits, la mémorisation des informations orales et sonores, la fixation de l'attention, le repérage dans l'espace, dans le temps, la communication et le contact avec autrui, la prise de décisions, le gestion des imprévus. .

- Les chiffres les plus souvent utilisés font état de 700 000 personnes.

5. Estimation de la répartition des handicaps cognitifs, moteurs et sensoriels

- Le site internet « Statista », portail de statistiques produit à partir de plus de 22 500 sources estime que la part des personnes âgées de 25 à 54 ans souffrant d'au moins un handicap en France en 2008 s'élève à 9,6% au total, réparties comme suit⁴ :
 - 4,6% de handicap cognitif
 - 4,1% de handicap moteur
 - 3% de handicap sensoriel⁵

⁴ L'accès aux sources statistiques ayant permis cette estimation est payant

⁵ Le total est supérieur à 9,6% car une même personne peut avoir plusieurs handicaps